



ZONE DE DISTRIBUTION : MENTHONNEX EN BORNES PRINCIPALE

Conclusion sanitaire

2022

Eau de qualité bactériologique insuffisante suite à des contaminations épisodiques. Des actions destinées à sécuriser sa qualité sont à mener.
Elle est restée conforme aux limites réglementaires pour les paramètres physico-chimiques mesurés.

Indicateur global de qualité

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 7 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 26 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : MENTHONNEX CREUX DU TROSSET. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 580 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « C C PAYS DE CRUSEILLES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « C C PAYS DE CRUSEILLES »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

C

Qualité insuffisante

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 20

Conformité : 90 %

Valeur maxi : 4 n/100 ml

Années prises en compte : 2020, 2021, 2022

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 5,1 mg/L

Valeur maxi : 5,6 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance.

Nombre de prélèvements : 1

Nombre de mesures : 428

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 microgramme/L

Année prise en compte : 2019

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 0,05 mg/L

Valeur maxi : 0,05 mg/L

Année prise en compte : 2019

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 22,9 °f

Valeur maxi : 22,9 °f

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 17/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité réglementaire. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant.